



## **Procès-Verbal Tournois Internationaux**

---

### **Réunion du 28 Mars 2025**

*Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.*

**Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :**

**AS LES GUEULES NOIRES**

*Participation à un tournoi international les **7 et 8 Juin 2025** et réservé à la **catégorie Seniors / Vétérans** à **Tordera (Espagne)**.*

*Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes concernées.*